

AVIS 36-2005 : Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 juin 1998 organisant le contrôle des teneurs de certains contaminants dans les produits laitiers (dossier Sci Com 2005/47)

Le Comité scientifique de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire, Considérant le résultat de la consultation des membres qui a eu lieu le 27 juillet 2005; émet l'avis suivant :

Le projet d'arrêté royal qui est soumis au Comité scientifique pour approbation permet de tenir compte des normes actuellement en vigueur pour pouvoir constater si un produit laitier est suspect ou contaminé et donner suite à cette constatation.

Le Comité scientifique approuve le contenu du projet d'arrêté royal.

Pour le Comité scientifique,
Le Président,
Prof. Dr. Ir. André Huyghebaert.
Bruxelles, le 09/09/2005